



GRAND CONSEIL

Postulat - 22_POS_43 - Alberto Mocchi et consorts - 1,2,3 centimes de plus pour le soleil

Texte déposé :

Madame la Présidente, Mesdames les députées et Messieurs les députés,

À l'heure de la transition énergétique et du besoin de voir la production d'énergie photovoltaïque prendre l'ascenseur, un constat interpelle : de très nombreuses installations solaires placées par des particuliers sur des toits de villas ou de petits immeubles n'en couvrent souvent qu'un quart, un tiers ou tout au plus la moitié de la surface disponible.

Cette non utilisation de l'ensemble de la place à disposition peut s'expliquer par le prix de rachat pour le moins faible pratiqué par de nombreux distributeurs d'électricité lorsqu'il s'agit d'acquérir l'énergie qui n'est pas directement consommée par le bâtiment. Les propriétaires sont ainsi poussés à maximiser leur autoconsommation, en calibrant la taille de leur installation à l'énergie qu'ils vont eux-mêmes consommer, la vente du surplus étant difficile à rentabiliser sur le long terme.

Le potentiel de l'énergie photovoltaïque est immense dans notre pays : l'Office Fédéral de l'énergie (OFEN) a ainsi estimé en 2019 qu'en couvrant tous les toits du pays on pourrait produire 67 milliards de kilowattheures par an, soit 110% de la consommation d'électricité en Suisse. Même en se montrant moins ambitieux, il est indéniable qu'à court terme l'énergie produite par les panneaux solaires est indispensable à notre transition énergétique et à la sécurité de l'approvisionnement de notre pays.

Or les objectifs de croissance de ce mode de production d'électricité – destiné à représenter 40 à 50% de l'électricité produite en Suisse en 2050 selon les perspectives énergétiques 2050+ – ne pourront être atteints si on continue à sous-exploiter le potentiel des toitures au moment de la pose de panneaux solaires. Un toit qui n'est pas exploité complètement au moment de la pose des panneaux solaires est un toit qui ne le sera par ailleurs sans doute pas dans un avenir proche, au vu des coûts fixes représentés par l'installation d'un échafaudage ou la main d'œuvre.

Les gestionnaires de réseau ont une responsabilité importante en la matière, puisqu'ils ont une marge de manœuvre quant au prix d'achat de l'énergie produite par les installations photovoltaïques et non auto-consommée. Ces prix varient ainsi énormément d'un gestionnaire à l'autre, allant par exemple des 5,3 cts le kWh des services industriels de la commune de Galgengen, dans le canton de Schwyz, jusqu'aux 21,75 cts le kWh du gestionnaire cantonal Nidwaldien.

Plus près de chez nous, les Services industriels genevois ont une réelle politique de subventionnement de ces installations, rachetant à 13,25 cts le kWh produit. De l'autre côté de la Sarine, les BKW pratiquent quant à elles un tarif supérieur aux 18 cts. Malheureusement, le principal gestionnaire de notre canton, la Romande Energie, ne suit pas ce mouvement d'incitation, et pratique des prix particulièrement bas à l'échelle nationale : 9,5 cts le kWh.

À ces conditions, il va être compliqué d'inciter les propriétaires de notre canton de couvrir complètement leurs toits de ces panneaux solaires dont nous avons pourtant tant besoin.

La Romande Energie est une entreprise détenue principalement par les pouvoirs publics. Le Canton de Vaud en est ainsi actionnaire à plus de 38%, et possède avec les nombreuses communes vaudoises actionnaires une part importante du capital de l'entreprise.

Il semble donc aujourd'hui nécessaire que ces institutions - tenues par la loi vaudoise sur l'énergie (LVLene) à faire preuve d'exemplarité en matière d'exploitation de l'énergie de façon rationnelle, économe et respectueuse de l'environnement – fassent entendre leur voix d'actionnaires majoritaires.

Tout porte à croire que le prix de rachat va être augmenté tout prochainement, suivant la flambée du prix de l'énergie. Mais cette hausse purement conjoncturelle ne saurait suffire, et c'est d'une subvention pérenne dont nous avons besoin, garantissant sur le long terme à celles et ceux qui décident d'investir pour équiper leur toit en panneaux photovoltaïques un rendement leur permettant d'amortir leur investissement et en faire profiter la collectivité via la production d'énergie renouvelable.

Si de nombreux gestionnaires proposent un prix de rachat plus attractif pour ce type d'installations, le Romande Energie le peut aussi, pour mettre notre canton sur les rails de la transition énergétique.

C'est pourquoi nous demandons par le biais de ce postulat au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités qui sont les siennes pour voir le prix du rachat de l'énergie photovoltaïque produite par des particuliers dans le canton de Vaud augmenter, notamment en intervenant auprès des gestionnaires de réseau dont l'Etat est actionnaire ou par un subventionnement cantonal, favorisant ainsi la création d'installations solaires plus grandes et une couverture des toitures plus étendue.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alice Genoud (VER)
2. Andreas Wüthrich (VER)
3. Cendrine Cachemaille (SOC)
4. David Raedler (VER)
5. Felix Stürner (VER)
6. Géraldine Dubuis (VER)
7. Hadrien Buclin (EP)
8. Isabelle Freymond (SOC)
9. Jerome De Benedictis (V'L)
10. Kilian Duggan (VER)
11. Martine Gerber (VER)
12. Mathilde Marendaz (EP)
13. Nathalie Jaccard (VER)
14. Nathalie Vez (VER)
15. Oscar Cherbuin (V'L)
16. Patricia Spack Isenrich (SOC)
17. Pierre Wahlen (VER)
18. Rebecca Joly (VER)
19. Sabine Glauser Krug (VER)
20. Théophile Schenker (VER)
21. Valérie Zonca (VER)
22. Yannick Maury (VER)
23. Yolanda Müller Chabloz (VER)